

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 7 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-6S-DAF-81

**APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA DÉSIRADE
PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT**

L'an deux mille vingt trois, le 07 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 31 octobre 2023 s'est réuni à 18h00 en salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Michel HOTIN ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 24

Votant : 31 (dont 7 pouvoirs)

QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET		1	
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON	1		
Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN		1	à Mélila PHOUDIAH
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Francs	BAPTISTE	1		
M.	Richard	ALBERT	1		
Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
Mme	Mélila	PHOUDIAH	1		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		1	
Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	

M.	Christian	BAPTISTE		1	
M.	Teddy	BARBIN		1	à Cédric CORNET
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
M.	Hugues	CHATEAUBON		1	à Olivia RAMOUTAR
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	1		
Mme	Elodie	CLARAC	1		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	
M.	Jules Joël	FRAIR		1	à Wennie MOLIA
M.	Lucien	GALVANI		1	à Jacques KANCEL
M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
Mme	Valérie	HUGUES		1	
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	
M.	Jacques	KANCEL	1		
Mme	Sylvia	LAPTES		1	
M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
M.	David Laurent	LUTIN	1		
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	à Teddy MARY
M.	Teddy	MARY	1		
Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
Mme	Nina Valentine	PAULON		1	
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE		1	à Jocelyne VIROLAN
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	
M.	Yves	QUIQUEREZ	1		
M.	Patrick	SOLVET		1	
Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5215-26 et L. 5216-5 VI ;

Vu notamment l'article L5214-16 du CGCT qui prévoit *“qu’afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours”*

Vu la délibération n°2021-CC-8S-DAF-56 approuvant la mise en place des fonds de concours au profit des communes membres de la CARL pour la réalisation d'équipements structurant du territoire ;

Vu le budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 : “subventions d'équipements versées”, nature 2041412 “subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour travaux” ;

Considérant le courrier de sollicitation du fonds de concours de la commune de la Désirade du 31 juillet 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission stratégie financière et évaluation des politiques publiques du 27 septembre 2023 ;

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

La commune de la Désirade a sollicité la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant pour les projets suivants :

- Réhabilitation de l'ancienne École des Garçons à hauteur de 433 358,25 € pour un coût total de 866 716,50 € soit 50 % de participation CARL.
- Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur à hauteur de 12 730,00 € pour un coût total de 25 460,00 € soit 50 %.
- Réhabilitation de la mairie de la Désirade à hauteur de 171 492,14 € pour un coût total de 1 074 642,28 € € soit 16 %.
- Réhabilitation des toilettes de la plage à FANFAN à hauteur de 34 850,21 € pour un coût total de 69 700,42 € soit 50 %.
- Réparation de la toiture de l'église "Notre Dame de l'Assomption" à hauteur de 22 653,37€ pour un coût total de 76 583,17 € € soit 30 %.

Pour certains de ces projets la ville porte financièrement le projet seul, pour d'autres malgré le financement la part communale reste élevée, ainsi la commune souhaite le soutien de la CARL par le biais du fond de concours afin de mener à bien ces projets.

L'ensemble de la demande de fonds de concours s'élève à 675 083,97 euros.

A l'unanimité des voix exprimés, par 31 voix pour,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 675 083,97 euros pour les opérations citées précédemment.

Article 2 : D'inviter le bénéficiaire à communiquer sur la participation de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) à la réalisation de cette opération (panneaux, affiches, bulletin municipal ou tout autre support/média destiné à faire connaître l'opération). Un exemplaire de ces documents ou leur photographie devra être communiqué à la CARL.

Article 3 : D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET


- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA DÉSIRADE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, représentée par Monsieur le Président Cédric CORNET, dénommée ci-après « la CARL »,
D'UNE PART,

ET

La Commune de la Désirade, représentée par Monsieur le Maire Loïc TONTON, dénommée ci-après « la commune »

D'AUTRE PART,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant N°2023-CC-6S-PRAG-[XX] du 28 septembre 2023 ;

Vu la délibération de la commune de la Désirade du [XX] N°[XX] ;

La commune a sollicité la CARL, le 31 juillet 2023, pour l'attribution d'un fonds d'aide aux communes pour la réalisation des travaux suivants :

- Réhabilitation de l'ancienne École des Garçons
- Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur
- Réhabilitation de la mairie de la Désirade
- Réhabilitation des toilettes de la plage à FANFAN
- Réparation de la toiture de l'église "Notre Dame de l'Assomption"

La CARL a accepté le principe de versements d'un fonds d'aide aux communes.

Les plans de financement établis par la commune sont les suivants :

Projets	Participation Désirade	Participation autres financeurs	Participation CARL	Coût total du projet
Réhabilitation de l'ancienne École des Garçons	433 358,25 €		433 358,25 €	866 716,50 €
Réhabilitation de la mairie de la Désirade	171 492,14 €	731 658,00 €	171 492,14 €	1 074 642,28 €
Réhabilitation des toilettes de la plage à FANFAN	34 850,21 €		34 850,21 €	69 700,42 €
Réparation de la toiture de l'Église "Notre Dame de l'Assomption"	22 653,37 €	31 276,42 €	22 653,37 €	76 583,17 €
Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur	12 730,00 €		12 730,00 €	25 460,00 €
TOTAL	675 083,97 €	762 934,42 €	675 083,97 €	2 113 102,37 €

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de régler les conditions et les modalités de versement par la CARL à la commune, du fonds d'aide pour les travaux destinés à :

- Réhabilitation de l'ancienne École des Garçons
- Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur
- Réhabilitation de la mairie de la Désirade
- Réhabilitation des toilettes de la plage à FANFAN
- Réparation de la toiture de l'église "Notre Dame de l'Assomption"

Article 2 – DETERMINATION DU FONDS D'AIDE

Pour ces projets, compte-tenu du budget prévisionnel des opérations, le montant du fonds d'aide à la commune est arrêté à la somme de : 675 083,97 euros...

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le fonds d'aide aux communes sera mandaté selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % sur attestation du début des opérations,
- le solde à l'achèvement des travaux sur production de l'état des factures acquittées visé par le Trésorier et après contrôle éventuel de l'effectivité de la réalisation des travaux.

L'engagement de la CARL ne pourra jamais dépasser le plafond prévisionnel de 675 083,97 € comme précisé à l'article 2.

Dans le cas où, après vérification du coût total et final des opérations, ce dernier serait inférieur au montant prévu, le solde à verser sera calculé au prorata des sommes réellement payées par la commune.

En cas d'abandon des projets, la subvention ne pourra pas être réaffectée à une autre opération. Un nouveau dossier devra être déposé. Dans ce cas, la Commission des Finances devra à nouveau se prononcer.

Article 4 – MODALITES DE CONTROLE DE L'UTILISATION DES SOMMES VERSÉES

La commune devra fournir à la CARL tout document permettant à cette dernière de vérifier la bonne utilisation des fonds versés pour l'opération concernée.

La CARL vérifiera l'emploi conforme du fonds d'aide et pourra exiger son remboursement total ou partiel si son utilisation se révèle différente de celle mentionnée à l'article 1 de la présente convention.

Article 5 – COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

La commune s'engage à faire apparaître, sur ses documents informatifs ou promotionnels relatifs aux travaux réalisés, le logo de la CARL. La commune s'engage à transmettre à la CARL une preuve de cette communication (photos, lien internet, etc...).

La CARL fournira à la commune le logo, il devra être apposé de façon lisible sur le chantier.

Article 6 – MONTAGE JURIDIQUE

Le bénéficiaire prendra toute mesure nécessaire pour que la responsabilité de la CARL ne puisse être engagée pour quelque cause que ce soit et souscrita à toute police d'assurance qu'il jugera nécessaire à la réalisation du projet.

Article 7 – DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La durée de validité de l'aide sera de quatre ans à compter de la date de sa signature.

Article 8 - RÉSILIATION ET/OU LITIGE

Passé ce délai, si les travaux n'ont pas été engagés, la demande de subvention sera automatiquement annulée, sauf demande de prorogation dûment justifiée.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Les sommes éventuellement versées feront l'objet d'un remboursement.

En cas de différend, les parties s'obligent à épuiser les voies permettant un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Basse-Terre est seul compétent.

Fait au Gosier,

P°/ Le Maire de la commune

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Loïc TONTON

Cédric CORNET

PROJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ET DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DÉSIRADE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

Le Maire de la Commune

Président de la Communauté d'agglomération

« La Riviera du Levant »

Conseiller Régional

24	DATE	2023	N°	957
	<input type="checkbox"/> Classer	SAD	OBS	
	Président			
	Cabinet			
	Direction Générale			
	PSDT			
	PRAG	✓		
	PICV			
	PCVD			
	CODG			
	Conseiller Com			
	OTI			

JF

Monsieur le Président de la CARL
93, Boulevard Général de Gaulle
97190 LE GOSIER

La Désirade, le 31 juillet 2023

Nos réf. : LT/FP//NM-31072023-01
OBJET : Demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le président,

L'église « Notre Dame de l'Assomption » est un monument historique inscrit de la commune de La Désirade. Elle a connu de nombreuses dégradations à la suite de passages successifs de différents phénomènes climatiques endommageant la structure du bâtiment.

La toiture n'est plus étanche, il en résulte des infiltrations d'eau dommageables.

Donc, la commune envisage d'effectuer les travaux de réparation en urgence sur ce monument classé.

Le montant de cet investissement est de : 76 583,17 € HT

Le Fond de Concours de la CARL est sollicité à hauteur de 29,50 % du projet soit : 22 653,37 €.

Le différentiel de 29,50 % sera supporté par la commune, laquelle délibérera prochainement sur la prise en charge de cette dépense.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Par délégué l'Adjoint

F. Roseau

F. ROSEAU



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Fiche de demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de demande

Intitulé du projet : Réparation de la toiture de l'église « Notre Dame de l'Assomption »

Identification du maître d'ouvrage

Nom : COMMUNE DE LA DÉSIRADE

N° SIRET : 219 7111 08000 15

Personne chargée du dossier : Nicole MASTON – Service PROJET

Coordonnées / Téléphone : 0590 20 01 97 // 0690 72 75 87

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

L'église « Notre Dame de l'Assomption » est un monument historique inscrit de la commune de La Désirade. Elle a connu de nombreuses dégradations à la suite de passages successifs de différents phénomènes climatiques endommageant la structure du bâtiment.

La toiture n'est plus étanche, il en résulte des infiltrations d'eau dommageables.

Donc, la commune envisage d'effectuer les travaux de réparation en urgence sur ce monument classé.

2 - Objectifs poursuivis

Réparation de la toiture en urgence pour assurer une sécurité fiable lors des offices religieux.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

VOIR DEVIS JOINT N° D-220866 du 08/02/2022.

Préservation de la structure du bâtiment existant qui



est un monument historique

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	76 583,17 €	
<i>Coût TTC</i>	78 191,42 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 01/09/2023 Fin des travaux : 31/01/2024	Démarrage des travaux : ___/___/____ Fin des travaux : ___/___/____

Pièces à fournir :

- *Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL*
- *Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre*
- *Plan de financement détaillé*
- *Autorisations administratives (selon la nature du projet)*
- *Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés*
- *Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL.*

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- **Par mail avec accusé de réception à : ifp@rivieradulevant.fr**
- **et 1 exemplaire support papier à :**

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
Direction des Affaires Financières
93 Boulevard Général de Gaulle
97190 Le Gosier BP63

La commune devra s'assurer de la bonne réception de son dossier dans les délais par la CARL.



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation de la toiture de l'Église « Notre Dame de l'Assomption »

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 76 583,17 € H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N			
Etat (DAC)	Travaux	O	O	31 276,42 €	40 %
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL	Travaux	O		23 457,50 €	30 %
Autre subvention					
Autre subvention					
Autre subvention					
Part communale	Travaux		O	23 457,50 €	30 %
TOTAL				78 191,42 €	100 %

Le Maire,
(signature et cachet obligatoire)
Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

97139 LES ABYMES.

Travaux de rénovation tous corps d'état

Devis n° D-220866 du 08/02/2022

Chantier : -- LA DESIRADE
RUE DU PRESBYTERE - BOURG
97127 LA DESIRADE

MAIRIE DE LA DESIRADE
PLACE DU MAIRE MENDIANT

97127 LA DESIRADE

Travaux : TRAVAUX EN URGENCE : REPARATION
TOITURE EGLISE DESIRADE

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
	DEPOSE DE TOLES + EVACUATION A LA DECHETTERIE	195.00	ml	23.500	4 582.50
	TOLES ONDULEES TROPIC MARINE 75/00 Y COMPRIS FIXATION TOLES EN INOX	195.00	ml	96.500	18 817.50
	DEPOSE DE FAITIERES. SOLINS. RIVES	88.20	ml	14.860	1 310.65
	FAITIERES, RIVES. SOLINS	88.20	ml	57.840	5 101,49
	DEPOSE DE FAUX PLAFOND	29.67	m²	47,000	1 394,49
	FAUX PLAFOND PLANCHE 20x200	49.67	m²	149,000	7 400.83
	GOUTTIERES OVC + DESCENTE	80.00	ml	72,220	5 777.60
	ENCADREMENT DE PORTES DEMI CERCLES	38,35	ml	84,250	3 230.99
	PLANCHES DECORATIVES Y COMPRIS DEPOSE	15,10	ml	155,000	2 340,50
	DEPOSE DE BARDAGES COTE CLOCHER + EVACUATION	38,44	m²	52,000	1 998,88
	BARDAGE PIN TRAITÉ	38,44	m²	148,390	5 704,11
	PERSIENNE EN BOIX FIXE 206x153	2,95	m²	410,000	1 209,50
	DEPOSE DE PERSIENNE + EVACUATION	1,00	F	380,000	380,00
	BAVETTE EN ALU 500	23,60	ml	78,000	1 840,80
	DEPOSE DE PLACARD ET ARMOIRE EN SALLE DE PREPARATION	1,00	F	750,000	750,00
	ARMOIRE 080 x182x185 EN BOIS EXOTIQUE	1,00	U	3 605,140	3 605,14
	PLANCHE DE FOND	6,83	ml	93,000	635,19
	BATI + PORTE EN BOIS EXOTIQUE 060x185 COTE CITERNE	1,00	U	853,000	853,00
	ECHAFAUDAGE INTERIEUR/EXTERIEUR	1,00	F	9 650,000	9 650,00

Devis (EUR)

Total H.T	76 583.17
TVA	1 608.25
Total T.T.C	78 191.42

% TVA	Base	Total TVA
2,10	76 583,17	1 608,25

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



Devis n° D-22086

ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

Signature précédée de la mention "BON POUR ACCORD".

Validité du devis : **08/05/2022**

Mode de règlement : **Règlement par virement**

Conditions de règlement :

Délai de règlement : **Règlement à 30 jours**

Signature Entreprise

T.V.S BAT INTERNATIONAL

BTP Tous corps d'état

Rue Joseph Edom-Nérée

97139 LES ABYMES

☎ 0590 68 23 61 ☎ 0690 73 15 06

Email: tvs.bat@outlook.fr

Siret : 820 696 144 00014 APE : 4399C



Le Maire de la Commune
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
« La Riviera du Levant »
Conseiller Régional

23

DATE	007 2023		N°	948
<input type="checkbox"/> Classer	SAD	OBS		
Président				
Cabinet				
Direction Générale				
PSDT				
PRAG				
PICV				
PCVD				
ODG				
Conseiller Com				

JA
Monsieur le Président de la CARL
93, Boulevard Général de Gaulle
97190 LE GOSIER

La Désirade, le 31 juillet 2023

Nos réf. : LT/FP//NM-31072023-0
OBJET : Demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le président,

La Désirade comme les autres communes de La Guadeloupe a besoin de développement.

Le secteur porteur d'avenir d'aujourd'hui reste le tourisme. Pour que le taux de fréquentation augmente, il est nécessaire de présenter une image attractive de notre territoire pour les administrés et aussi concernant l'accueil des visiteurs lors des diverses manifestations.

La Municipalité de La Désirade, est soucieuse d'offrir à ses visiteurs et administrés des structures fiables sur les plages des différentes sections de l'île.

Une convention signée avec les services de l'État et l'administration communale durant l'année 2021 a pour objectif « la gestion d'immeubles dépendant du domaine public de l'État peut être confiée, en vue d'assurer la conservation, la protection ou la mise en valeur, à des collectivités territoriales qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants ».

Donc, la commune envisage de réaliser les travaux sur les vestiaires existants situés sur les différentes plages de l'île (Fanfan), ceux-ci sont endommagés et présentent un danger pour les usagers et les visiteurs.

Le montant de cet investissement est de 69 700,41 € HT

Le Fonds de Concours est sollicité à hauteur de 50 % du projet soit : 34 850,21 €.

Le différentiel de 50 % sera supporté par la commune, laquelle délibérera prochainement sur la prise en charge de cette dépense.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Par délégation l'Adjoint

[Signature]



F. ROSEAU



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Fiche de demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de demande

Intitulé du projet : Réhabilitation des toilettes de la plage à FANFAN

Identification du maître d'ouvrage

Nom : COMMUNE DE LA DÉSIRADE

N° SIRET : 219 7111 08000 15

Personne chargée du dossier : Nicole MASTON – Service PROJET

Coordonnées / Téléphone : 0590 20 01 97 // 0690 72 75 87

Présentation du projet

1 –Contexte du projet

La Désirade comme les autres communes de La Guadeloupe a besoin de développement. Le secteur porteur d'avenir d'aujourd'hui reste le tourisme. Pour que le taux de fréquentation augmente, il est nécessaire de présenter une image attractive de notre territoire pour les administrés et aussi concernant l'accueil des visiteurs lors des diverses manifestations.

Construite il a plusieurs années, les toilettes situées sur la plage se sont dégradées au fil du temps. La réhabilitation devient nécessaire afin d'éviter tous risques d'accidents.

2 - Objectifs poursuivis

Offrir aux visiteurs et administrés des structures fiables sur la plage à FANFAN.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

VOIR DEVIS JOINT N° D-220897 DU 22/02/2022.

4 - Intérêts du projet pour la commune/caractère supra communal

- ACCUEIL DU PUBLIC ET DES ADMINISTRÉS AVEC LE
- AUGMENTATION DU TAUX DE FRÉQUENTATION DES VISITEURS

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	69 700,41 €	
<i>Coût TTC</i>	71 164,12 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 01/10/2023 Fin des travaux : 31/01/2024	Démarrage des travaux : ___/___/____ Fin des travaux : ___/___/____

Pièces à fournir :

- *Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL*
- *Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre*
- *Plan de financement détaillé*
- *Autorisations administratives (selon la nature du projet)*
- *Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés*
- *Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL.*

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- **Par mail avec accusé de réception à : ifp@rivieradulevant.fr**
- et 1 exemplaire support papier à :

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
 Direction des Affaires Financières
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale
Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL
Email : knelson@rivieradulevant.fr
Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes
Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation des toilettes de la plage à Fanfan.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

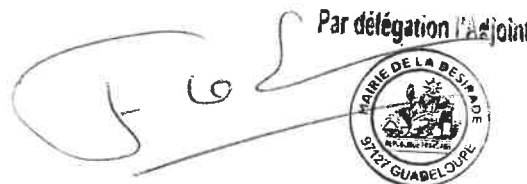
COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 69 700,41 +€ H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État		N	N		
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL		O		34 850,21 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale		O	O	34 850,21 €	50 %
			TOTAL	69 700,41 € H.T.	100 %

Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire)

Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

Rue JOSEPH EDMOND NEREE

97139 LES ABYMES

Travaux de rénovation tous corps d'état

Devis n° D-220897 du 22/02/2022

Chantier : --- LA DESIRADE

Travaux : REFECTION VESTIAIRES

MAIRIE DE LA DESIRADE
PLACE DU MAIRE MENDIANT

97127 LA DESIRADE

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
	VESTIAIRE PLAGE FANFAN				
	DEMOLITION DE DALLE + EVACUATION	21,870	m²	86,000	1 880,82
	DECOUPAGE DE MUR + EVACUATION	16,500	ml	86,000	1 419,00
	BETON POTEAUX - CHAINAGE - SCHELLEMENT DE TOITURE	1,320	m²	1 183,000	1 561,56
	BETON DALLE COTE DOUCHE	2,916	m²	1 150,000	3 353,40
	TOITURE AVEC AVANCEE SUR 4 FACES	75,930	m²	309,000	23 462,37
	VOLET BOIS EXOTIQUE	6,110	m²	235,000	1 435,85
	WC + CREATION DE DOUCHE + MAIN COURANTE	1,000	U	1 350,000	1 350,00
	WC SUR ELEVE	2,000	U	680,000	1 160,00
	LAVABO AVEC ROBINETTERIE - POUSSOIR	2,000	U	482,000	964,00
	URINOIRE	2,000	U	583,000	1 166,00
	SEPARATION URINOIRE EN ALU	2,000	U	378,000	756,00
	PORTE POSFORMEE 0.83 x204 + BATIE	2,000	U	413,200	826,40
	CARRELAGE SOL	42,390	m²	73,000	3 094,47
	FAIENCE	44,820	m²	71,000	3 182,22
	GALET DOUCHE	13,700	m²	113,000	1 548,10
	DECK CUMARU	39,260	m²	225,000	8 833,50
	POINT LUMINEUX	9,000	U	119,000	1 071,00
	TABEAU ALIMENTATION ELECTRIQUE	1,000	U	950,000	950,00
	PEINTURE INTERIEURE / EXTERIEURE	206,760	m²	47,000	9 717,72
	DOUCHES	3,000	U	325,000	975,00
	TUYAUTERIE 80.40 ET CUIVRE	1,000	F	993,000	993,00

Devis (EUR):

Total H.T	69 700,41
TVA	1 463,71
Total T.T.C	71 164,12

% TVA	Base	Total TVA
2.10	69 700,41	1 463,71

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale
Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL
Email : knelson@rivieradulevant.fr
Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes
Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation des vestiaires de la plage à FANFAN.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 69 700,41 € H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État		N	N		
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL	Fonds de concours	O		34 850,21 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale	Part communale	O	O	34 850,21 €	50 %
TOTAL				69 700,41 € HT	100 %

Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire)
Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ET DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DÉSIRADE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE



Le Maire de la Commune
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
« La Riviera du Levant »
Conseiller Régional

23

DATE	2023	N°	950
<input type="checkbox"/> Classer	SAD	OBS	
Président			
Cabinet			
Direction Générale			
PSDT			
PRAG			✓
PICV			
PCVD			
CODG			
Conseiller Comm.			
OTI			

M

Monsieur le Président de la CARL
93, Boulevard Général de Gaulle
97190 LE GOSIER

La Désirade, le 31 juillet 2023

Nos réf. : LT/FP//NM-31072023-0

OBJET : Demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le Président,

L'hôtel de ville, bâtiment emblématique de La Désirade, situé au cœur de la commune représente aujourd'hui un danger pour ses usagers.

En effet, construit en béton armé fait à l'aide de sable saumâtre et de galets, le bâtiment de la mairie est aujourd'hui vieillissant.

Les dégâts sur le bâtiment sont nombreux. (Plafonds, pignons et des murs adjacents de l'ensemble du bâtiment de la Mairie). La toiture est également très impactée, les tôles sont vétustes et fortement attaquées par les embruns marins et par la rouille. Les dalles qui se situent sur la périphérie sont exposées et complètement nues.

Ainsi, pour assurer la mise en sécurité des usagers de la mairie, il est urgent de rénover le bâtiment.

Cependant les travaux sont bien entamés et seront bientôt terminés, malheureusement notre participation financière reste élevée pour boucler le budget concernant ce dossier.



De plus, la période COVID a engendré des surcoûts dans tous les secteurs et plus particulièrement le BTP, sans oublier notre double insularité. Donc, le montant des travaux sont de 1 176 677,99 HT et de 1 285 986,87 TTC €.

Ainsi, nous vous adressons une demande sur le fonds de concours pour ce projet. Vous trouverez le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Fiche de demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal**Réf : CC/EL/WK/KN 2022****Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de demande****Intitulé du projet : Réhabilitation de la mairie de La Désirade****Identification du maître d'ouvrage***Nom : Mairie de La Désirade, représentée par M. Loïc TONTON, Maire**N° SIRET : 219 711 108 00015**Personne chargée du dossier : Florence PRINTEMPS/Nicole MASTON**Coordonnées / Téléphone : 0590 20 01 76/0590 20 11 66/0690 29 99 60***Présentation du projet****1 –Contexte du projet**

La mairie de La Désirade a été construite dans les années 1950 dans le style Ali TUR, dans un béton armé et réalisé sur deux niveaux. Elle est rectangulaire et orientée Nord-Sud sur un terrain d'environ 750 m². Elle comporte aussi une cuve de récupération des eaux sur une partie de son emprise au niveau du sous-sol.

Le classement de l'établissement ne sera pas modifié par les travaux de rénovation.

Les dispositions actuelles ne sont pas conformes par rapport aux normes de sécurité incendie surtout à la salle de délibérations qui accueille plus de 20 personnes et qui ne possède qu'un seul dégagement.

2 - Objectifs poursuivis

La réhabilitation de ce bâtiment qui souffre de nombreux problèmes dus à une altération de bétons, de la corrosion des aciers ainsi que des décrochements de blocs qui rendent ce dernier dangereux pour ces occupants principalement au niveau des dalles de la toiture côté Ouest.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

- Lot 01 : Désamiantage ;
- Lot 02 : VRD/ (Gros œuvre/Charpente/Étanchéité) ;
- Lot 03 : Menuiserie extérieure/Serrurerie ;
- Lot 03a : Menuiserie aluminium ;
- Lot 03b : Serrurerie ;
- Lot 04 : Second oeuvre ;
- Lot 04a : Revêtement de sol ;
- Lot 04b : Plaque de plâtre/Faux plafonds ;
- Lot 04c : Menuiserie bois/Agencement ;
- Lot 04d : Fluides ;
- Lot 06 : Ascenseur.

4 - Intérêts du projet pour la commune/ caractère supra commu

- Avoir un bâtiment aux normes de sécurité optimale pour y accueillir ses agents, ses administrés et les visiteurs.

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	1 176 677,99 €	
<i>Coût TTC</i>	1 285 986,87 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 23/09/2019 Fin des travaux : 31/12/2023	Démarrage des travaux : ___/___/____ Fin des travaux : ___/___/____

Pièces à fournir :

- *Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL*
- *Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre*
- *Plan de financement détaillé*
- *Autorisations administratives (selon la nature du projet)*
- *Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés*
- *Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL*

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- **Par mail avec accusé de réception à : ifp@rivieradulevant.fr**
- et 1 exemplaire support papier à :

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
Direction des Affaires Financières
93, Boulevard Général de Gaulle
97190 Le Gosier BP63

La commune devra s'assurer de la bonne réception de son dossier dans les délais par la CARL.



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation de la mairie

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COÛT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 1 176 677,99 € H.T. - 1 285 986,87 € TTC.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe					
Etat	(DETR)	O	O	255 000,00 €	20,00 %
Etat	(DSIL)	O	O	111 144,00 €	9,00 %
Etat	(DAC)	O	O	65 514,00 €	5,00 %
Conseil Régional	Subvention régionale	O	O	300 000,00 €	23,00 %
Conseil Départemental		N	N		
COMMUNE		O	O	434 328,87 €	43,00 %
				1 285 986,87 €	100,00 %
DEMANDE FONDS DE CONCOURS					
		Demandé O/N	Accordé	217 164,44 €	50,00 %
CARL	Fonds de concours	O			
Autre subvention					
Autre subvention					
Autre subvention					
Part communale				217 164,44 €	50,00 %
			TOTAL	434 328,87 €	100,00 %

Le Maire,
 (Signature et cachet obligatoire)



F. ROSEAU

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale
Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL
Email : knelson@rivieradulevant.fr
Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes
Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation de la mairie.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 1 074 642,28 € H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État (DETR)	Travaux	O	O	255 000,00 €	20 %
État (DSL)	Travaux	O	O	111 144,00 €	9%
État (DAC)	Travaux	O	O	65 514,00 €	5 %
Conseil Régional	Travaux	O	O	300 00,00 €	23 %
Part communale	Travaux			342 984,28 €	43 %
Conseil Départemental		N	N		
				TOTAL	100 %
CARL	Travaux	O		171 492,14 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale	Travaux	O	O	171 492,14 €	50 %


Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire)
Par délégué l'Adjoint



F. ROSEAU



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ET DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DÉSIRADE**

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 
ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

Le Maire de la Commune
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
« La Riviera du Levant »
Conseiller Régional

23	DATE	ADJUT	2023	N°	949
<input type="checkbox"/>	Classer	SAD	OBS		
	Président				
	Cabinet				
	Direction Générale				
	PSDT				
	PRAG				
	PICV				
	PCVD				
	CCDG				
	Conseiller Com				
	OTI				

FF
Monsieur le Président de la CARL
93, Boulevard Général de Gaulle
97190 LE GOSIER

La Désirade, le 31 juillet 2023

Nos réf. : LT/FP//NM-31072023-001
OBJET : Demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le Président,

La commune de La Désirade a pour objectif de réhabiliter le bâtiment construit dans les années 1930 et qui a abrité l'école des Garçons.

En effet, cette structure servira d'hébergement provisoire des élèves du Groupe scolaire Louis Adrien Thionville, pendant les phases de démolition et de la reconstruction de cette structure.



Les travaux de rénovation de l'ancienne École des Garçons de La Désirade s'inscrivent dans un sous projet aux travaux de reconstruction de l'école Louis Adrien Thionville, et est sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cependant les travaux sont bien entamés et seront bientôt terminés, malheureusement notre participation financière reste élevée pour boucler le budget concernant ce dossier.

De plus, la période COVID a engendré des surcoûts dans tous les secteurs et plus particulièrement le BTP, sans oublier notre double insularité. Donc, le montant des travaux prévus à l'origine était de 500 000 € sont passés à 940 387,40 € H.T.

De ce fait, je sollicite votre haute bienveillance pour une demande sur le fonds de concours. Vous trouverez les éléments en pièces jointes.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, *Par délégation l'Adjoint*


F. ROSEAU



La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Fiche de demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de demande

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'ancienne École des Garçons.

Identification du maître d'ouvrage

Nom : COMMUNE DE LA DÉSIRADE

N° SIRET : 219 7111 08000 15

Personne chargée du dossier : Nicole MASTON – Service PROJET

Coordonnées / Téléphone : 0590 20 01 97 // 0690 72 75 87

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La commune de La Désirade a pour objectif de réhabiliter le bâtiment construit dans les années 1930 et qui a abrité l'école des Garçons.

En effet, cette structure servira d'hébergement provisoire des élèves du Groupe scolaire Louis Adrien Thionville, pendant les phases de démolition et de la reconstruction de celui-ci.

Les travaux de rénovation de l'ancienne École des Garçons de La Désirade s'inscrivent dans un sous projet aux travaux de reconstruction de l'école Louis Adrien Thionville, et est sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cependant les travaux sont bien entamés et seront bientôt terminés, malheureusement notre participation financière reste élevée pour boucler le budget concernant ce dossier.

De plus, la période COVID a engendré des surcoûts dans tous les secteurs et plus particulièrement le BTP, sans oublier notre double insularité. Donc, le montant des travaux prévus à l'origine était de 500 000 € mais sont passés à 940 387,40 € TTC dont 83 784,69 € pour les études.

Notez qu'aucune demande de subvention n'avait été faite auprès de l'État et des autres collectivités.

2 - Objectifs poursuivis**3 - Description détaillée du projet / des travaux**

VOIR FACTURES JOINTES.

4 - Intérêts du projet pour la commune/caractère supra communal

- Réhabiliter le bâtiment afin d'héberger provisoirement les élèves du Groupe scolaire Louis Thionville pendant les phases de reconstruction de cette nouvelle structure.

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	860 454,47 €	
<i>Coût TTC</i>	940 387,40 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 24/12/2019 Fin des travaux : 31/12/2023	Démarrage des travaux : ___/___/____ Fin des travaux : ___/___/____

Pièces à fournir :

- Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL
- Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre
- Plan de financement détaillé
- Autorisations administratives (selon la nature du projet)
- Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés
- Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL.

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- Par mail avec accusé de réception à : ifp@rivieradulevant.fr
- et 1 exemplaire support papier à :

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
Direction des Affaires Financières
93 Boulevard Général de Gaulle
97190 Le Gosier BP63

La commune devra s'assurer de la bonne réception de son dossier dans les délais par la CARL.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

2 - Objectifs poursuivis**3 - Description détaillée du projet / des travaux**

VOIR FACTURES JOINTES.

4 - Intérêts du projet pour la commune/caractère supra communal

- Réhabiliter le bâtiment afin d'héberger provisoirement les élèves du Groupe scolaire Louis Thionville pendant les phases de reconstruction de cette nouvelle structure.

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	860 454,47 €	
<i>Coût TTC</i>	940 387,40 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 24/12/2019 Fin des travaux : 31/12/2023	Démarrage des travaux : ___/___/____ Fin des travaux : ___/___/____

Pièces à fournir :

- *Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL*
- *Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre*
- *Plan de financement détaillé*
- *Autorisations administratives (selon la nature du projet)*
- *Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés*
- *Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL.*

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- **Par mail avec accusé de réception à :** ifp@rivieradulevant.fr
- et 1 exemplaire support papier à :

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
Direction des Affaires Financières
93 Boulevard Général de Gaulle
97190 Le Gosier BP63

La commune devra s'assurer de la bonne réception de son dossier dans les délais par la CARL.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DESIRADE

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr



Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes**Réf : CC/EL/WK/KN 2022****Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel****Intitulé du projet : Réhabilitation de l'école des Garçons.****PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL****COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE****COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 69 700,41 +€ H.T.**

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État		N	N		
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL		O		470 193,70 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale		O	O	470 193,70 €	50 %
TOTAL				940 387,40 €	100 %

Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire)

Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'école des Garçons.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 866 716,50 € H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État		N	N		
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL	Fonds de concours	O		433 358,25 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale	Part communale	O	O	433 358,25 €	50 %
TOTAL				866 716,50 €	100 %

Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire)
Par délégation l'Adjoint



F. ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGION ET DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DÉSIRADE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 971-200041507-20231107-2022_CC6SDAF_81-DE

S²LOW

Le Maire de la Commune

Vice-Président de la Communauté d'agglomération

« La Riviera du Levant »

Conseiller Régional

DATE	N°			
23 AOUT 2023	951	<input type="checkbox"/> Classer	SAD	OBS
		Président		
		Cabinet		
		Direction Générale		
		PSDT		
		PRAG		
		FICV		
		PCVD		
		CODG		
		Conseiller Com		
		OTI		

JF

Monsieur le Président de la
CARL
93, Boulevard Général de
Gaulle
97190 LE GOSIER

La Désirade, le 31 juillet 2023

Nos réf. : LT/FP//NM-31072023-0

OBJET : Demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le Président,

La commune de La Désirade a pour objectif de réhabiliter les bâtiments construits dans les années 1995 et qui ont abrité l'école du Souffleur. Ceux-ci se sont dégradés à cause de l'érosion, des phénomènes cycloniques, etc.

À cet effet, nous avons 1 des entreprises spécialisées afin d'obtenir une proposition pour une mission partielle de :

- DIAG,
- FAISABILITÉ,
- ÉCONOMIQUE.

La dépense liée à cette mission s'élève à 25 460,00 € H.T.

De ce fait, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance pour nous attribuer une subvention sur le Fonds de Concours ce qui nous permettra de réduire notre apport financier.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire Par délégation l'Adjoint

TONTOROSEAU



TONTOROSEAU

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Fiche de demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de demande

Intitulé du projet : Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur.

Identification du maître d'ouvrage

Nom : COMMUNE DE LA DÉSIRADE

N° SIRET : 219 7111 08000 15

Personne chargée du dossier : Nicole MASTON – Service PROJET

Coordonnées / Téléphone : 0590 20 01 97 // 0690 72 75 87

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La Désirade comme les autres communes de La Guadeloupe a besoin de développement.

La commune de La Désirade a pour objectif de réhabiliter les bâtiments construits dans les années 1995 et qui ont abrité l'école du Souffleur. Ceux-ci se sont dégradés à cause de l'érosion. De plus, un des bâtiments sert de bureau de vote sur la section.

À cet effet, avant d'effectuer les travaux de réhabilitation, nous avons sollicité des sociétés spécialisées afin d'obtenir une proposition pour une mission partielle de :

- DIAG,
- FAISABILITÉ,
- ÉCONOMIQUE.

2 - Objectifs poursuivis

Offrir aux administrés et aux associations des structures fiables.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

VOIR DEVIS JOINT N° D-220897 DU 22/02/2022.

4 - Intérêts du projet pour la commune/caractère supra communal

- **RÉPARER NOS BATIMENTS EXISTANTS POUR ASSURER LE MAXIMUM DE SÉCURITÉ EN CAS DE LOCATION DE CEUX-CI ET AUSSI LORS DES ÉLECTIONS ET MANIFESTATIONS QUI SERONT Y ORGANISÉES.**

	<i>Tranche unique ou 1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>
<i>Coût HT</i>	25 460,41 €	
<i>Coût TTC</i>	27 624,10 €	
<i>Echéancier prévisionnel du projet</i>	Démarrage des travaux : 01/10/2023 Fin des travaux : 31/10/2023	Démarrage des travaux : ___/___/___ Fin des travaux : ___/___/___

Pièces à fournir :

- *Délibération approuvant le projet et sollicitant la CARL*
- *Devis d'entreprise, résultat d'appels d'offres ou estimation d'un maître d'œuvre*
- *Plan de financement détaillé*
- *Autorisations administratives (selon la nature du projet)*
- *Les arrêtés d'attribution des subventions (DETR, DSIL ou autres) notifiés*
- *Dans le cas où l'opération débiterait avant la décision attributive du fonds d'aide, joindre une demande écrite d'autorisation adressée à M. le Président de la CARL.*

INFORMATION IMPORTANTE

Le dossier de demande de subvention dûment complété, doit être remis simultanément :

- **Par mail avec accusé de réception à : ifp@rivieradulevant.fr**
- et 1 exemplaire support papier à :

Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL)
Direction des Affaires Financières
93 Boulevard Général de Gaulle
97190 Le Gosier BP63

La commune devra s'assurer de la bonne réception de son dossier dans les délais par la CARL.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La Désirade, le 31 juillet 2023

Pôle Ressources et Administration Générale

Affaire suivie par : Kimberley NELSON, Directrice des Affaires Financières de la CARL

Email : knelson@rivieradulevant.fr

Tél : 06.90.26.72.11

Objet : Plan de financement prévisionnel type aux Communes

Réf : CC/EL/WK/KN 2022

Fonds de Soutien à l'Investissement Communal : Fiche de Plan de Financement Prévisionnel

Intitulé du projet : Étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne école du Souffleur.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

COLLECTIVITÉ : LA DÉSIRADE

COUT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION : 25 460,00 € H.T.

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	N		
État		N	N		
Conseil Régional		N	N		
Conseil Départemental		N	N		
CARL		O	Montant à définir	12 730,00 €	50 %
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Autre subvention		N	N		
Part communale	Diagnostic	O	O	12 730,00 €	50 %
TOTAL				25 460,00 €	100 %

Le Maire,
(Signature et cachet obligatoire par délégation l'Adjoint

F. ROSEAU

ETUDE DE FAISABILITE DE L'ANCIENNE ECOLE DU SOUFLEUR - LA DESHAYE

1.5 Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Catégorie de personnel		EURL LAVALL					
Laurent Lavall Architecte gérant		850,00					
Collaborateur architecte		650,00					
Sous traitant (ITEC SIPE)		850,00					
Missions		Int.		GROUPEMENT			
				Cotraitant ... (mandataire)			
				Rémunération du mandataire (forfait / phase)	nb. de journées	Prix total (y compris frais mandataire) €	
TRANCHE FERME							
DIAG	Reunion de démarrage	1	0,00	/		0,00	
		2		1,00		850,00	
		3				0,00	
		Totaux		1,00	850,00		
	Visite site et diagnostic et état sanitaire sur site	1	0,00	/		0,00	
		2		2,00		1 700,00	
		3		2,00		1 300,00	
		Totaux		6,00	4 700,00		
	réalisation de complement de relevé sur site et dessin	1	0,00	/		0,00	
		2		1,00		850,00	
		3		5,00		3 250,00	
		Totaux		6,00	4 100,00		
	Frais de mission (y compris les frais de déplacement)		0,00				
	Totaux				6,00		4 100,00
	réalisation de dossier	1	0,00	/		0,00	
2		1,00			850,00		
3		3,00			1 950,00		
Totaux		6,00		4 500,00			
Frais de mission (y compris les frais de déplacement)		0,00				360,00	
FAISABILITE	Etude de faisabilité selon 3 scenarios	1	0,00	/		0,00	
		2		2,00		1 700,00	
		3		4,00		2 600,00	
		Totaux		7,00	5 150,00		
	réalisation de dossier	1	0,00	/		0,00	
		2		1,00		850,00	
		3		2,00		1 300,00	
		Totaux		3,00	2 150,00		
	Frais de mission (y compris les frais de déplacement)		0,00				0,00
	ECONOMIQUE	estimation des scénarios	1	0,00	/		0,00
2			1,00			850,00	
3			3,00			1 950,00	
Totaux			5,00		3 650,00		
		1	0,00	/		0,00	
		2				0,00	
		3				0,00	
		Totaux		0,00	0,00		
Frais de mission (y compris les frais de déplacement)		0,00				0,00	
Total PHASE 1 € HT		DIAG					14 510,00
Total PHASE 2 € HT	FAISABILITE					7 300,00	
Total PHASE 3 € HT	ECONOMIQUE					3 650,00	
TOTAL HT						25 460,00	
Total € TTC						27 624,10	